



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 29 juin 2022]

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

N° 089/ 2022

Secrétaire de séance : Dany PORTES

OBJET DE DELIBERATION : Classement dans le domaine public communal de diverses parcelles – régularisation

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a acquis depuis plusieurs années diverses parcelles constituant des trottoirs, des voies ou des places qui sont affectés à l'usage direct du public, mais qu'elles sont encore à ce jour classées dans le domaine privé communal.

Il convient à présent de régulariser cette situation et de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles suivantes :

Références cadastrales	Superficie	Usage	Longueur
MT 147	1 447 m ²	Voie « boulevard Paul RIQUET »	95,75 ml
MT 155	213 m ²		23 ml
MT 159	174 m ²		22 ml
LX 133	420 m ²	Voie « Impasse Elisée RECLUS »	82 ml
BE 661	1 822 m ²	Voie « Chemin des Vignes »	134,50 ml
BS 524	48 m ²	Voie « Rue du Fort »	9 ml
BS 525	21 m ²		4,50 ml
BS 526	19 m ²		4,50 ml
BS 1166	26 m ²	Trottoir « rue Foulcraud »	-
BS 1167	4 m ²		-
BT 230	48 m ²	Place située entre la rue Saint Marthe et la rue Saint André	-
BT 231	89 m ²		-
BT 240	53 m ²		-
BT 241	58 m ²		-
BT 242	92 m ²		-
BT 642	123 m ²	Trottoir et voie situés à l'angle de la rue de la Marguerite et de la rue du printemps	-
BX 662	24 m ²	Voie « rue d'Huteau »	-
BX 728	661 m ²	Voie « rue Henri Matisse »	-
BX 775	12 m ²	Trottoir « avenue Dom Vayssette »	-
BY 130	33 m ²	Placette « rue Max de Tonnac »	-
BY 139	36 m ²	Placette « rue du Château du Roi »	-
BY 140	34 m ²		-
BY 537	103 m ²		-

BY 538	22 m ²		30 ml
BY 539	47 m ²		
BY 540	47 m ²		
BY 541	64 m ²		
LM 89	613 m ²	Voie « Impasse des Capucines »	50 ml
LP 78	241 m ²	Voie « Chemin de la Bourelié »	47,50 ml
LR 26	461 m ²	Voie « Rue de l'Espérance »	42,50 ml
LR 85	1 222 m ²	Voie « Rue Ingres »	153 ml
LR 134	1010 m ²	Voie « Rue André Escriive »	103 ml
LV 252	538 m ²	Voie « Rue Alfred Tonnelier »	400 ml
LV 253	757 m ²		
LV 254	754 m ²		
LV 255	601 m ²		
LV 256	1 030 m ²		
LV 257	538 m ²		
LV 258	273 m ²		

Madame le maire propose aux élus de prononcer le classement dans le domaine public communal des parcelles affectées à l'usage direct du public susvisées.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

DECIDE de prononcer le classement dans le domaine public communal des parcelles affectées à l'usage direct du public susvisées,

DECIDE que la présente délibération sera transmise pour enregistrement au Service du Cadastre (CDIF à Castres),

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 juin 2022